

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements no 1 en date du 31 août 2000

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Question 9**            **Références :** i) SCGM-2, document 1, page 99, ligne 2;  
ii) SCGM-12, document 1, page 5, section 2.

**Préambule :**

«La poursuite des travaux tentera d'apporter davantage de flexibilité en définissant les conditions devant entourer la cession de la capacité de transport aux clients interruptibles et celles relatives aux combinaisons de services... »

**Demande :**

Pouvez-vous indiquer à la Régie dans quels délais les sujets en suspens ou désignés à compléter (référence ii) vont être déposés à la Régie?

---

**Réponse**

Les travaux en question se divisent en deux grandes catégories correspondant au niveau d'urgence en rapport avec l'implantation des tarifs dégroupés :

- Sujets requis en vue de l'implantation des tarifs dégroupés
  - modalités de facturation de l'OMA du service de transport (*complété*)
  - révision des paramètres du tarif d'équilibrage (*complété*)
  - adaptation de la facture aux tarifs dégroupés (*complété*)
  - adaptation de la formule de normalisation de la température (*complété*)
  
- Sujets à être abordés subséquemment.

Une fois les tarifs dégroupés mis en place, ils seront appelés à être continuellement complétés et améliorés. Les sujets identifiés à date sont les suivants :

- combinaison de services
  - cession de la capacité de transport aux clients interruptibles
  - tarification de la pointe en fonction du mois (pondération des mois d'hiver), incluant les dispositions entourant les associations de clients
  - détails de la tarification du gaz de remplacement
  - conditions de cession de transport aux nouveaux clients (délai d'avis)
  - discussion sur l'introduction progressive pour les clients de moins de 30 000 m<sup>3</sup>/jour
-

- tarification dans un contexte de pipelines multiples
- évaluation de l'opportunité d'un tarif de distribution «D» unique, conjointement avec le niveau général des réductions
- refonte complète de la facture comme outil de gestion énergétique

Ces sujets feront l'objet de rencontres avec les différentes parties. Une des premières étapes sera d'établir la priorité de chacun des sujets.

Les modifications qui en découleront devraient se faire dans le cadre des cause tarifaires annuelles.